

COMPTE-RENDU

Date : 30/06/08

Référence : GT sites Industriels 27/06/08

Emetteur : H.FRANCOIS

Destinataires : Groupe de Travail Sites Industriels

Objet : CR GT SITES INDUSTRIELS DU 27/06/08

PARTICIPANTS : NOMS	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Société	OBSERVATIONS
MARK	Bérénice	X		ANTARGAZ	
FRANÇOIS	Henri	X		CFBP	Rapporteur
GRAY	Eric	X		BUTAGAZ	
DUCLOS	André	X		BUTAGAZ	
MASSON	Ludovic	X		PRIMAGAZ	
GIRAUD	Sylvain	X		PRIMAGAZ	
CAUMONT	Marc		X	TOTALGAZ	
DUCLOS	Thierry		X	TOTALGAZ	
OSTAPOFF	Flore		X	GEOSTOCK	
BUREAU	Nicolas	X		PRIMAGAZ	
TURINI	Gautier	X		VITOGAZ	
BARRE	Cyrille	X		TOTALGAZ	

Ordre du jour de la réunion	
1	Suivi actions en cours
2	Presentation TECHNIP a/s CPR 18E
3	AM 72 : état des lieux, gardiennage
4	Suite rencontre MEEDDAT/DRIRE/CFBP a/s GT GPL
5	REACH
6	CR réunion séisme MEEDDAT du 23/06/08
7	Accidents /incidents en sites industriels
8	Divers

CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS

12/09/08 ; 17/10/08 ; 14/11/08 ; 12/12/08

De 9H00 à 13H00

Plus : 4 JUILLET FASIS 10H00 à 16H30

Lieu: CFBP, sauf avis contraire

1 SUVI DES ACTIONS EN COURS

Voir tableau XLS ci-joint.

◆ Synthèses hypothèses PHAST :

Voir avec avocat les positions à tenir sur l'antériorité des modèles : demande faite le 31/03/08, en attente réponse

FASIS nous a transmis les résultats de comparaison des modèles PHAST,EFFECTS,FRED le 11/06

Il apparaît que les modèles convergent tant pour les LII que pour les débits pour des longueurs de tuyauteries comprises entre 10 et 20 m .Au dessous les écarts sont importants, ceci est du au modèle de flash de la phase gazeuse pris en compte. Dans ces zones < 20 m Phast 6.5.3 donne des résultats majorés par rapport aux versions précédentes.

Il y a donc lieu de vérifier si il y a 20 m de longueur équivalente entre le terme source de GPL et le point de fuite.

Chaque adhérent vérifiera ce point avant de définir la conduite à tenir. L'étude sera discutée le 4/07/08 avec FASIS

Action : Tous

◆ Projet arrêté séisme

La réunion au MEEDDAT a montré les profonds désaccords entre les industriels (MEDEF, UIC, TTZ, EDF, AFPS etc.) et le projet tant sur les périmètres de la circulaire que sur les chiffres pris en compte.

Le MEEDDAT organise donc sur proposition des industriels un GT pour revoir le projet de texte. L'objectif étant de finaliser le texte en Octobre pour parution en 2009. (cf. mon mail du 23/06/08)

Le CFBP n'ayant pas de valeur ajoutée spécifique ne participera pas à ce GT mais l'UIC et TTZ qui ont émis les mêmes réserves seront implicitement porteurs de nos demandes.

◆ Commentaires cahier technique UIC réservoirs revêtus : pas de retour des adhérents

Le CFBP a donc fait part à l'UIC qu'il n'avait pas de commentaires à formuler

◆ BDD fiabilité IRSN

HF a relancé l'IRSN pour les Rd sur sites. Un RDV a été pris mais pas d'autres, à vérifier avec IRSN

Action : HF

◆ Etude CAPSICOM application AM 15 Mars 2000 : le dossier définitif a été transmis aux adhérents le 16/06/08. Afin de se prononcer définitivement les adhérents doivent évaluer individuellement les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif de bonnes pratiques « ligne verte »

A partir de cette évaluation les membres du COMTECH se prononceront sur la mise en œuvre de ces pratiques.

CAPSICOM transmettra asap à chaque adhérent sa position vs « ligne verte »

Action : HF

Pour la réunion du GT du 17/10/08 les membres du GT feront le point de la situation en interne et de la position de leur Direction Technique sur le sujet

Action : Tous

2 PRESENTATION TP a/s CPR18E

Mr O. IDDIR Ingénieur affaires HSE expertise et modélisation nous a présenté l'avis de TECHNIP sur le CPR 18^E (Purple book) et son évaluation par l'INERIS

Une présentation par TP des différentes banques de données et de l'origine de leurs contenus a eu lieu au cours de cet échange.

Globalement il ressort que le CPR18E est un document qui a été up gradé au fil du temps avec les données d'experts. Les limites d'application sont bien identifiées et les phénomènes tels que la corrosion ou les vibrations sont bien pris en compte.

Les remarques de l'INERIS ne sont pas novatrices et reprennent en fait des notes et commentaires déjà inclus dans le CPR18E.

Le GT pose la question du positionnement du GPL par rapport aux données du CPR18E, ce point pourrait faire l'objet d'une étude externe fort utile dans nos argumentaires.

A prévoir dans le plan de travail 2009

Action : HF

3 AM 1972

L'AM de 1972 est toujours en vigueur pour les parties du texte qui ne sont pas modifiées par des textes postérieurs, voir ci-dessous un extrait de l'avis de l'avocat d'AZ

« La solution est, plus particulièrement, celle de l'abrogation implicite. Toute les dispositions de l'arrêté de 1972 qui sont contraires à l'arrêté de 2008 ou qui sont en contradiction avec lui doivent s'effacer d'elles-mêmes. L'ordonnancement juridique ne peut, en effet, admettre deux normes contraires de même niveau. Dans un tel cas et en l'absence de dispositions particulières prévues dans les textes, c'est toujours la norme postérieure qui l'emporte et qui est considérée comme ayant implicitement abrogé la précédente norme.

En l'espèce, il convient donc de procéder à une comparaison, disposition par disposition, des textes de 1972 et de 2008. A chaque fois que vous tombez sur une disposition portant sur le même objet, vous devez appliquer (ou faire appliquer) le nouveau texte. «

4 SUITE RENCONTRE MEEDDAT /DRIRE /CFBP a/s GT GPL

Le 25/06/08 le CFBP (J.Pedessac et HF) ont rencontré Mme S.Vincent pilote du GT GPL et Sandrine Robert remplaçante de C.Emiel au MEEDDAT dans le cadre d'une éventuelle participation du CFBP aux travaux du GT GPL.

Après échange des points de vue sur le sujet il ressort que le GT qui se réunit avec les inspecteurs DRIRE travaille sur les divers points de la circulaire du 23/07/07 et sur l'interprétation du texte.

Le CFBP a mentionné que lui aussi travaillait sur ces sujets.

Il a été convenu que le CFBP pourrait travailler avec le GT sur la base de réunions restreintes ,2 ou 3 personnes de l'administration, et 2 ou 3 personnes du CFBP ou adhérent.

Dans un premier temps une demi-journée d'échange sur la circulaire du 23/07/08 pourrait être organisée avec présentation des travaux de l'administration et du CFBP.
Le GT souhaite aussi qu'un travail sur l'audit des Mesures de Maitrise des Risques soit mis en place.

Le CFBP a bien précisé qu'il ne souhaitait pas être le bureau d'études du GT et que des désaccords d'interprétation pourraient subsister sur certains points
Globalement donc une possibilité de reprise plutôt a minima et sur des thèmes bien identifiées avec des objectifs fixés.

Le CFBP validera en interne (COMTECH du 27/06/08) cette position et contactera S.Vincent le 1/07/08

Action : HF

5 REACH

Deux points importants à retenir des recommandations de l'AEGPL:

« **A** l'exemption a été validée dans l'annexe V, il faut attendre le vote définitif en Juillet et Septembre:

*ANNEX V
EXEMPTIONS FROM THE OBLIGATION TO REGISTER
IN ACCORDANCE WITH ARTICLE 2(7)(b)*

(...)

10. *The following substances if they are not chemically modified:*

Liquified petroleum gas, natural gas condensate, process gases and components thereof, coke, cement clinker, magnesia.

The maintenance of LPG's exemption from registration requirements is excellent news. Furthermore, with this re-phrasing, it is no longer necessary to demonstrate that LPG is a substance "occurring in nature", a change which provides our sector with a greater sense of legal security.

B La position à tenir :

In conclusion, there is no pressing need for LPG operators to take immediate steps within the framework of REACH. On the contrary, any premature action could be highly counter-productive, both for the individual operator involved and for the LPG sector as a whole

Donc surtout ne rien faire et en particulier pas de pré enregistrement. »

Pour info le CONCAWE a pré enregistré tous les composants sortant du topping afin de garder la main sur la composition des produits

6 CR REUNION SEISME AU MEEDDAT

cf. ci-dessus

7 ACCIDENTS /INCIDENTS

Ras

8 DIVERS

Le MEEDDAT a confirmé lors de la réunion du 10/06/08 que les familles des gardiens devaient être comptabilisées comme des tiers dans les PPRT